

BUREAUX: RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 r
Six mois. 27
Un an. 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et C^e place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Le Journal paraît aujourd'hui en demi-feuille, à cause du chômage de la Mi-Carême.

ROUBAIX, 11 MARS 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

Des informations particulières recues par l'Union permettent à ce journal d'annoncer que la loi Victor Lefranc ne provoquera pas de conflit entre la majorité et le gouvernement.

Tout finira donc comme l'avions prévu, par un arrangement.

Nous verrions, au surplus, avec satisfaction, que l'on se montrât résolu, dans les régions gouvernementales, à revenir à la stricte observation du Pacte de Bordeaux, et c'est déjà beaucoup d'apprendre que l'on manifeste des dispositions favorables à un revirement dans ce sens.

Espérons que l'incident actuel sera le dernier.

C'est aujourd'hui lundi, et les nouvelles sont rares. Profitions en pour faire une incursion dans la politique étrangère.

Mais quand vous entendez le peuple des campagnes répéter ce refrain stupide : *le rétablissement de la monarchie, ce serait le retour de la dime et des droits féodaux*, et que, loin de repousser cette arme déloyale, vous vous associez à la plus inepte des calomnies, je demande si jamais un César a rencontré un exemple de soumission plus bestiale.

Il n'y a pas un républicain un peu digne de ce nom qui ne sache très bien que M. le Comte de Chambord ne représente pas le moins du monde la reprise de l'ancien régime; comment l'un d'eux ne monte-t-il pas à la tribune et ne déclare-t-il pas que la République n'a pas besoin de ces misérables équivoques pour être défendue? A cela on vous répond : on ne lutte pas contre les sentiments collectifs; que voulez-vous faire contre trois millions de paysans décidés à croire que le petit-fils de Henri IV les emploierait à battre l'eau des fossés pour faire taire les grenouilles?

C'est justement de cette étrange résignation que je me plains; couber le cou sous le joug de ces préjugés féroces, nous paraît pour des hommes libres le maximum de la servilité.

Le parti républicain pense-t-il qu'il ne s'honorait pas en désavouant publiquement ces ignominieuses légendes, en refusant pour le gain de cause l'avantage de ces arguments qui ont la valeur des cartes biseautées et ne seraient-ce pas le cas de dire à des Français qui redoutent de passer pour des Grecs : *Timoé Danaos et dona ferentes?*

Les Talleyrands de la démocratie répliquent avec un sourire qui eût indisposé Machiavel : « On ne fait pas de la politique avec de la vérité; la mauvaise foi est l'âme des partis comme elle est l'âme de la discussion. » Tout d'abord nous n'acceptons pas cette théorie un peu dégradante que nous ne voyons pas mettre en pratique chez les peuples qui se respectent.

Il nous plaît de voir un honnête homme, encore qu'il ne soit pas engagé dans notre parti, écrire courageusement :

Nous croyons, nous, contrairement aux vraisemblances, que la politique de la ruse a fait son temps et qu'un grand avenir est réservé à la politique de l'honnêteté.

Que M. Xavier Aubryet nous permette de le lui rappeler, il y a en Europe un Prince, un Roi, qui n'a jamais cessé, même aux jours des prospérités les plus scandaleuses, d'affirmer « la politique de l'honnêteté. » Les événements lui ont donné raison, c'est à la France qu'il appartient aujourd'hui d'ouvrir les yeux.

M. Stremayer n'aurait pu admettre la prétention des vieux catholiques qu'en prenant sur lui de trancher une question de dogme catholique contre la décision de tout le corps catholique enseignant.

En d'autres termes, il aurait dû se faire Pape, et c'est ce que M. de Bismarck n'a pas craint de tenter. A vrai dire, les radicaux autrichiens n'auraient pas mieux demandé que d'imiter le Prussien, mais ils n'ont pas osé. Voici un des motifs de leur timidité :

Les cures sont encore en Autriche presque toutes des bénéfices dont la collation appartient, tantôt à l'Etat, tantôt à des corporations, telles que, par exemple, le conseil municipal de Vienne, tantôt à des particuliers. Or, on perd tout droit à la collation d'un bénéfice quelconque quand on en donne une à un prêtre non catholique. Malgré la suppression du concordat qui laisserait rigoureusement les mains libres au Saint-Siège pour supprimer tous les privilèges de ce genre, et aussi bien ceux de l'Empereur que ceux qui n'importe quel individu. Rome a usé des démentagements et de l'indulgence qui lui sont habituels.

Mais cette règle du droit commun a été rappelée à propos de la décision du conseil municipal de Vienne que nous citions en commençant, et, il est probable que si M. Stremayer avait été moins prudent, l'Eglise aurait usé de son droit au grand détriment de l'Etat austro-

hongrois. Il y avait de quoi faire réfléchir même un ministre Auersperg. — Aussi le ministre des cultes a-t-il répondu dans une commission du Reichsrath que « même si une commune passait tout entière au vieux catholicisme à l'exception du curé, celui-ci resterait en possession de sa cure et de tous les avantages y attachés. » Ce n'est que logique, mais la logique toute seule n'aurait pas suffi pour rendre M. Stremayer aussi raisonnable.

Dans un remarquable article de M. Xavier Aubryet, publié dans le *Moniteur universel*, sous ce titre *La force brutale des idées*, nous sommes heureux de relever de spirituelles et loyales déclarations :

Ainsi, — on me permettra bien, pour ma part, de bénéficier du pacte de Bordeaux, je n'entends préjuger aucune question, — qu'on combatte, la royauté qui a fait la grandeur de la France, et qu'on patronne la République, qui pour nous est vierge de bienfaits, soit. Le Triangle est un symbole qui, philosophiquement, peut se défendre comme la Couronne.

Mais quand vous entendez le peuple des campagnes répéter ce refrain stupide : *le rétablissement de la monarchie, ce serait le retour de la dime et des droits féodaux*, et que, loin de repousser cette arme déloyale, vous vous associez à la plus inepte des calomnies, je demande si jamais un César a rencontré un exemple de soumission plus bestiale.

Il n'y a pas un républicain un peu digne de ce nom qui ne sache très bien que M. le Comte de Chambord ne représente pas le moins du monde la reprise de l'ancien régime; comment l'un d'eux ne monte-t-il pas à la tribune et ne déclare-t-il pas que la République n'a pas besoin de ces misérables équivoques pour être défendue? A cela on vous répond : on ne lutte pas contre les sentiments collectifs; que voulez-vous faire contre trois millions de paysans décidés à croire que le petit-fils de Henri IV les emploierait à battre l'eau des fossés pour faire taire les grenouilles?

C'est justement de cette étrange résignation que je me plains; couber le cou sous le joug de ces préjugés féroces, nous paraît pour des hommes libres le maximum de la servilité.

Le parti républicain pense-t-il qu'il ne s'honorait pas en désavouant publiquement ces ignominieuses légendes, en refusant pour le gain de cause l'avantage de ces arguments qui ont la valeur des cartes biseautées et ne seraient-ce pas le cas de dire à des Français qui redoutent de passer pour des Grecs : *Timoé Danaos et dona ferentes?*

Les Talleyrands de la démocratie répliquent avec un sourire qui eût indisposé Machiavel : « On ne fait pas de la politique avec de la vérité; la mauvaise foi est l'âme des partis comme elle est l'âme de la discussion. » Tout d'abord nous n'acceptons pas cette théorie un peu dégradante que nous ne voyons pas mettre en pratique chez les peuples qui se respectent.

Il nous plaît de voir un honnête homme, encore qu'il ne soit pas engagé dans notre parti, écrire courageusement :

Nous croyons, nous, contrairement aux vraisemblances, que la politique de la ruse a fait son temps et qu'un grand avenir est réservé à la politique de l'honnêteté.

Que M. Xavier Aubryet nous permette de le lui rappeler, il y a en Europe un Prince, un Roi, qui n'a jamais cessé, même aux jours des prospérités les plus scandaleuses, d'affirmer « la politique de l'honnêteté. » Les événements lui ont donné raison, c'est à la France qu'il appartient aujourd'hui d'ouvrir les yeux.

M. Stremayer n'aurait pu admettre la prétention des vieux catholiques qu'en prenant sur lui de trancher une question de dogme catholique contre la décision de tout le corps catholique enseignant.

En d'autres termes, il aurait dû se faire Pape, et c'est ce que M. de Bismarck n'a pas craint de tenter. A vrai dire, les radicaux autrichiens n'auraient pas mieux demandé que d'imiter le Prussien, mais ils n'ont pas osé. Voici un des motifs de leur timidité :

Les cures sont encore en Autriche presque toutes des bénéfices dont la collation appartient, tantôt à l'Etat, tantôt à des corporations, telles que, par exemple, le conseil municipal de Vienne, tantôt à des particuliers. Or, on perd tout droit à la collation d'un bénéfice quelconque quand on en donne une à un prêtre non catholique. Malgré la suppression du concordat qui laisserait rigoureusement les mains libres au Saint-Siège pour supprimer tous les privilèges de ce genre, et aussi bien ceux de l'Empereur que ceux qui n'importe quel individu. Rome a usé des démentagements et de l'indulgence qui lui sont habituels.

Mais cette règle du droit commun a été rappelée à propos de la décision du conseil municipal de Vienne que nous citions en commençant, et, il est probable que si M. Stremayer avait été moins prudent, l'Eglise aurait usé de son droit au grand détriment de l'Etat austro-

question que je soulève plus d'importance que moi-même.

Cependant, ce n'est pas à moi à en méconnaître la gravité. Lorsqu'un échange est survenu dans le cabinet, lorsqu'un ministre a retiré, il y a toujours là un fait qui a sa signification. Il était donc utile que l'Assemblée et le pays fussent sur ce fait des renseignements autrement que la presse.

Je ne proposerai pas d'ordre du jour; mais, puisque la Chambre elle-même a voulu donner carrière assez large au débat, j'examinerai la modification ministérielle à un point de vue plus complet que s'il ne s'agissait que d'une question de personne; j'apprécierai ce en quoi cet événement peut être plus sérieux dans un Etat aussi peu défini que le nôtre. (Rumeurs à gauche.)

Dans l'organisation de 1852, les ministres n'avaient aucune importance politique; le chef du pouvoir exécutif avait toute la responsabilité, et les changements de personnes dans le cabinet importaient peu.

Aujourd'hui, et de par la constitution Rivet (ou rit), les ministres sont responsables devant l'Assemblée.

Depuis la proclamation de cette Constitution, le conseil des ministres s'est modifié grain à grain. (Bruit.)

Or, sous ce régime, tout changement de personnes doit, ce me semble, avoir une signification. Je saisis l'occasion qui se présente pour demander au gouvernement si cette opinion est fondée. Dans le cas où il répondrait négativement, j'aurais le droit de poser cette question : Quelle différence y a-t-il donc entre la Constitution Rivet et la Constitution de 1852? Nous avons des ministres et pas de ministère; et dans leur ensemble, ils ne représentent pas d'une manière fidèle la majorité, dont ils devraient être l'expression et l'image.

Cela est un grand malheur. La cause d'un malaise et d'une inquiétude qu'il ne faut pas méconnaître. On en rejette la cause sur le provisoire. Je ne défends pas le provisoire; mais il faut bien avouer une chose, c'est que nous ne sommes pas seulement dans le provisoire; nous sommes encore dans le faux.

Nous appliquons à rebours cette célèbre maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. »

Cela voulait dire que le roi devait régner et la majorité gouverner.

Aujourd'hui la majorité règne, elle est souveraine; mais c'est le roi provisoire qui gouverne. (Murmures à gauche. — Hilarité à droite.)

Je suis d'autant plus surpris de cette émotion d'un certain côté de cette Assemblée que je n'ai point du tout l'intention d'être blessant et de dire du mal du personnage auquel je fais allusion. (Rumeurs.)

Cette situation est fâcheuse pour l'Assemblée et pour le gouvernement.

La majorité, elle, a trop abdiqué; depuis, quoiqu'elle fût souveraine, elle n'a pas pu obtenir que le ministère fût pris tout entier dans son sein. De là, la conséquence qu'il se pratique sans son concours une politique dont elle portera toute la responsabilité devant le pays et devant l'histoire. Cette responsabilité sera lourde, et j'en dégage ici ma modeste part.

Les conséquences sont plus graves encore pour le gouvernement.

Le gouvernement n'est pas seulement faible, il est en l'air! (Bruit.) Il en a le sentiment; cela l'oblige à chercher des lois de répression, dont je n'approuve pas les rigueurs, car elles n'amélioreront pas sa situation. (Murmures à droite.) Le mal ne vient pas de ce que le gouvernement est désarmé; il vient de ce qu'il est facile. Il est facile, parce qu'il n'a point été cherché son point d'appui là où seulement il pouvait le trouver. Sa force n'est pas dans la tradition, elle n'est pas dans l'élection; il ne peut trouver sa force que dans la majorité, et plus cette majorité sera forte, plus le gouvernement sera fort. (Très bien! très bien!)

Si le gouvernement avait raisonné ainsi, il aurait cherché à former une majorité nombreuse et puissante. Il a cherché, au contraire, celle que sa bonne fortune lui avait fait rencontrer à Bordeaux. (Mouvement.) Là il disposait de cinq cents votes. Avec cela, il pouvait tout faire même la République. (Murmures et rires.)

Dans cette majorité, il a vu, non pas une force, mais un obstacle. Il s'est attaché à la briser, et il a compromis, à force de subtilités parlementaires, une situation qu'on pouvait rendre si belle avec de la sincérité, de la loyauté et de la grandeur. (Applaudissements à droite.)

Je vous parle, messieurs, avec franchise et sans passion, et je dirai tout ce que j'ai sur le cœur.

Le gouvernement a eu un autre tort : il a choisi sa politique en dehors de la majorité.

Je ne juge pas cette politique, je ne la condamne pas; mais je dis qu'il est grave que, dans un gouvernement parlementaire, le pouvoir pratique une politique qui n'a pas l'agrément de la majorité.

Mais enfin, quelle est cette politique? J'en trouve les caractères principaux dans des discours officiels, dans les discours familiers et dans les correspondances des confidentiels et des amis. (Sourires.)

Cette politique se résume en deux points principaux : gouverner avec tous les partis, fonder la République. (Ah! ah!)

M. le président. — L'orateur a protesté d'avance de ses bonnes intentions. (Sourires.)

M. de Guiraud. — Je remercie M. le président de sa bienveillante intervention et je continue.

Le pouvoir a voulu gouverner avec tous les partis, et voyez où nous en sommes! Les partis sont plus divisés que jamais, ils sont divisés avec eux-mêmes. (Longue rumeur.) Nous avons un ministère d'hommes de tous les partis, et non pas un ministère compact, solidaire, responsable, un ministère parlementaire enfin.

Le gouvernement a voulu fonder la République, et savez-vous à quoi il est parvenu? (Ecoutez! écoutez!) Il est parvenu à rendre également impossible la monarchie et la République. (Mouvement.)

Il a rendu la République impossible, parce qu'il a éloigné de lui les conservateurs, et que l'on ne peut faire une République sans conservateurs. Sans eux, vous savez comment la République s'appelle et comment elle finit. (Nouveau mouvement.)

Et il a rendu la monarchie bien plus difficile. (Ah! ah! — Bruit.) Par ses tendances, en effet, par ses préférences, il a groupé autour de la République cette masse inconsistante et flottante qui cherche toujours d'où souffle le vent. Mais comme sur ce terrain on ne peut rien bâtir, la République n'en est pas plus facile, mais la monarchie trouve là un obstacle. (Agitation.)

La République étant impossible, la monarchie plus difficile, que reste-t-il? Une voix. — L'Empire.

M. de Guiraud. — Il reste le provisoire actuel. En dehors de ce provisoire, il ne restait que l'Empire.

Une voix. — Vous avez voté sa déchéance.

M. de Guiraud. — Ou le chaos. M. le duc de Marmier, de sa place. — Vous avez le patriotisme de l'Assemblée qui sera l'ancre de salut.

M. de Guiraud. — Quelles que soient d'ailleurs mes convictions, je dis qu'il faut rester dans le provisoire. (Rumeurs en sens divers.) Mais, pour y rester, il faut rétablir l'harmonie entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée. Le seul moyen est d'en arriver à se constituer un ministère homogène, solidaire, responsable. Hors de là nous n'arrivons que le chaos dans les esprits et dans les faits.

En un mot, il faut que le gouvernement ressaisisse la majorité ou que la majorité ressaisisse le gouvernement. (Vif mouvement.) — Des applaudissements éclatent sur quelques bancs de la droite.

La tribune est-elle quelque temps inoccupée. — Les ministres semblent se consulter. — Voix nombreuses à gauche. — Ne répondez pas! Ne répondez pas!

M. Javal. — Je demande l'ordre du jour pur et simple!

M. le président. — Personne ne réclame la parole.

M. Poyer-Quertier quitte sa place, s'approche du banc ministériel, dit quelques mots à M. de Goulard, puis monte à la tribune.

M. Poyer-Quertier. — Je ne viens pas répondre au discours que vous venez d'entendre. J'avais pensé qu'un membre du gouvernement prendrait la parole; mais, puisqu'on se dispense d'expliquer les motifs qui ont déterminé ma sortie du cabinet, je dois me charger moi-même de ce soin : je le dois au pays; je le dois à cette Assemblée avec laquelle je collabore depuis un an, et qui m'a toujours témoigné tant de bienveillance. (Parlez! parlez!)

Messieurs, il y a un an j'ai pris, sur l'invitation de M. le président de la République, la direction de nos services financiers. J'hésitai longtemps à me charger d'une tâche aussi lourde. Mais je cédai à d'honorables et pressantes instances. La situation était déplorable; le jour de mon entrée au ministère, le directeur des fonds m'apporta le seul million qui restait dans sa caisse. Depuis cette époque et avec le concours énergique de l'Assemblée, j'ai pu, grâce aux ressources qui m'ont été fournies, grâce au rétablissement de l'ordre et de la régularité, j'ai pu relever le crédit de la France, ont été un emprunt de 2 milliards 225 millions, l'emprunt de la libération du territoire, et devancer de sept mois la reprise de possession de sept de nos plus beaux départements. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

Cependant, des accusations amères, des calomnies ont été dirigées contre moi à propos d'un procès récent. Obligé de dire sur mon honneur si l'on avait volé le département dont je préside le conseil général, ou si j'avais eu seulement des irrégularités blâmables, j'ai levé la main, comme je le lève encore, et j'ai déclaré que pas un sou n'avait été enlevé aux finances du département. (Longue interruption.)

Mes collègues n'ignoraient pas, ne pouvaient pas ignorer ce que je pensais de cette affaire. Dès le 22 novembre, j'avais été interrogé par la justice; j'avais dit qu'il y avait eu des irrégularités regrettables commises, mais qu'elles ne pouvaient constituer un acte d'accusation en cour d'assises. Je l'ai dit en termes nets et loyaux. Il est permis à chacun d'avoir son appréciation sur un fait; mais, quand on est en présence du juge, quelle est la puissance qui pourrait vous faire dire une chose contraire à vos convictions? (Très-bien! très-bien!)

Mais ce dont se défend l'orateur, c'est d'avoir tenu le langage que lui ont prêté certains journaux, c'est d'avoir appuyé et justifié des irrégularités condamnables; jamais il ne l'a fait.

Il s'est contenté de penser et de dire que ces irrégularités ne constituaient pas un crime;

ce qui n'a pas empêché la calomnie de s'attaquer à l'homme qui, pendant l'année formidable qu'il vient de s'écouler, a rendu à son pays des services qui ne devraient pas être à ce point oubliés.

Mais enfin, ajoute M. Poyer-Quertier, pour quel motif ai-je donné ma démission? La retraite d'un ministre est toujours chose sérieuse, et il faut que le pays sache tout.

J'avais été interrogé, je l'ai déjà dit, sur l'affaire qui a fait l'objet de ce procès. Mes collègues savaient ce que j'en pensais. Comme président du conseil général de l'Eure, j'avais vu la justification des dépenses, j'avais signé toutes les pièces.

Par conséquent, j'étais bien convaincu qu'il n'y avait rien à réclamer. Or, j'apprends qu'un arrêté de répétition de 213,000 fr. a été signé le 22 janvier par mon ancien collègue au ministère de l'intérieur, et je ne l'apprends qu'au dernier moment. Je n'accuse pas les intentions; mais enfin voilà le fait.

Après cela, il m'était impossible de rester au ministère. Puisqu'on persistait à réclamer ces 213,000 fr., moi, président du conseil général de l'Eure, qui avais tout approuvé, qui avais donné un acquit, je ne devais pas rester à côté de ceux qui avaient une opinion diamétralement opposée à la mienne. (Vive agitation à gauche.)

Ce que j'exprime ici, c'est une conviction personnelle. Poursuivez, si vous voulez! Mais je vous déclare qu'à aucun prix, vous ne me forcerez à poursuivre comme ministre des finances ce que j'ai approuvé comme président du conseil général de l'Eure. (Mouvement.)

L'orateur dit que la cour des comptes, en 1863, 1864 et 1865, toutes chambres réunies, a approuvé les dépenses dont il s'agit. Il reste un recours du gouvernement. Que l'on s'adresse au procureur général de la cour des comptes en redressement d'arrêt, et l'on verra qui a tort de mes collègues ou de moi.

Messieurs, dit l'orateur, j'ai été attaqué, j'ai été calomnié pour un incident dont je viens de signaler le caractère et de limiter l'importance. Mais ce qu'il est impossible de faire, c'est d'effacer la trace de ce qui a été fait depuis un an; c'est de nier que, grâce à votre concours, messieurs, grâce à des travaux incessants, nous avons payé tous les frais de guerre, nous avons fait face à toutes les dilapidations qui avaient été commises dans les caisses publiques. (Agitation. — Applaudissements à droite. — Tous les yeux se portent sur un banc de l'extrême gauche. (Non seulement nous avons payé les Prussiens, mais nous avons payé toutes les dettes contractées par l'Etat honorablement ou autrement. (Double salve d'applaudissements à droite.)

M. Gambetta. — Parlez des concussionnaires!

Une voix à droite. — Soyez tranquille, nous saurons où les trouver!

M. Poyer-Quertier. — Messieurs, permettez-moi de dire en terminant que, si vous voulez vous rendre bien compte de la situation que nous avons franchie depuis un an, vous y trouverez les difficultés les plus colossales. Les sommes payées s'élèvent à plus de six milliards. Ce qui a été payé sous le gouvernement de la défense nationale, à Tours à Bordeaux, à Paris, est incroyable. (Mouvement.)

Et cependant, nous avons fait face à tout! Nous avons repris les paiements de la Caisse d'épargne; nous possédons en ce moment, dans les caisses du Trésor et à la Banque, une avance de 650 millions.

Messieurs, voulez-vous affirmer, augmentez le bien qui a déjà été fait? Que tous les partis conservateurs se donnent la main! (Bravo! bravo!) C'est le seul moyen de rendre à notre malheureux pays sa prospérité, sa force, sa grandeur! (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Casimir Périer se tiendra à l'écart de toutes les questions de personnes; il se contentera de sauvegarder les principes, et cela dans l'intérêt de la fortune publique. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Une voix à droite. — Vous voyez d'où partent les applaudissements, M. Casimir Périer!

M. Casimir Périer reproche à M. Poyer-Quertier d'avoir fait une confusion entre les comptables et les ordonnateurs. La cour des comptes donne quittance aux comptables; elle n'a pas juridiction sur les ordonnateurs : c'est pourquoi ceux-ci peuvent toujours être poursuivis.

Arrivant à l'arrêté relatif aux 213 000 fr., M. Casimir Périer dit :

J'étais étranger au procès; il était antérieur à mon entrée au ministère. Je n'en avais ni parlé ni entendu parler une seule fois. Le 5 ou 6 janvier, je reçus de M. le garde des sceaux (ah! ah! — le voilà!) le reçu de M. le garde des sceaux l'ordre de faire établir le compte de M. Janvier de la Motte. Il était de mon droit et de mon devoir de faire établir ce compte. (Applaudissements à l'extrême gauche. — On rit à droite.)

Plus tard j'ai pris, au sujet de ce compte, un arrêté de répétition auquel M. Poyer-Quertier a, parait-il, refusé sa signature comme ministre des finances.

Je ne sais pas autre chose; mais ce que je sais aussi, c'est qu'il faut tirer un enseignement de cet incident pénible : il faut couper court et par la racine à l'abus des virements et des mandats fictifs. C'est un moyen de supprimer un véritable désordre financier et peut-être même des fraudes. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Casimir Périer paraît assez ému en descendant de la tribune; il est vrai qu'il